

AVIS D'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

—

LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE COMMUNIQUE

Une procédure de consultation d'un mois sera ouverte du 9 avril 2019 au 9 mai 2019, en mairie de Rognac ainsi qu'en sous-préfecture d'Istres en vue de recueillir les observations du public sur le projet de Plan Particulier d'Intervention (PPI) des établissements SPUR Environnement et SOLAMAT Merex, implantés sur le territoire de la commune de Rognac.

Ce PPI définit l'organisation des secours publics et les mesures d'information, d'alerte et de protection de la population en cas d'accident grave ayant ou pouvant avoir des conséquences à l'extérieur de cet établissement.

La commune concernée par le périmètre d'application du présent PPI est : Rognac.

Ce projet de PPI peut être consulté en mairie de Rognac ainsi qu'à la sous-préfecture d'Istres pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Les observations du public pourront être consignées au registre ouvert à cet effet.

A l'issue de cette procédure, les registres seront renvoyés à la Préfecture des Bouches-du-Rhône
- SIRACEDPC - Place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE CEDEX 06.